

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS « CHALLENGE RADAR »

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par Mazette Corp SAS, 1 rue Fleming, 17000 La Rochelle, désigné ci-après « l'Organisateur ».

Joignable par email à contact@mazette.co.

2. Lots Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- Un exemplaire dédicacé de l'ouvrage de prospective et d'anticipation stratégique de Défense : Menaces 2035 (pour les gagnants¹)
- Des invitations exclusives aux travaux du Collectif RADAR (pour les gagnants²)
- Des lots inédits aux couleurs de l'initiative RADAR (pour les gagnants³)

La remise des lots sera réalisée en main propre par des membres de l'équipe RADAR, de la Cellule d'Anticipation stratégique de la DGA, ou bien par envoi postal.

3. Conditions de participation

Le jeu-concours est gratuit et ouvert du 7 avril 2026 au 14 juin 2026 à 23h59 à toute personne physique à l'exclusion des personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu (salariés de l'Organisateur, membres de la famille, prestataires associés).

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site <https://radar-defense.org/>.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant. Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

4. Modalités de participation

Le jeu-concours se déroulera du 7 avril 2026 au 14 juin 2026 à 23h59, date et heure française de connexion faisant foi.

¹ L'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'attribution d'un lot pour tout motif qu'il jugera pertinent.

² *Ibid*

³ *Ibid*

Les participants peuvent participer plusieurs fois. Une réponse au formulaire équivaut à une idée. Les participants peuvent se réunir en groupe de 5 personnes maximum.

Les participants pourront participer au jeu-concours en remplissant le formulaire via le lien suivant <https://radar-defense.org/challenge>.

Ils devront rentrer leurs données personnelles (nom, prénom, année de naissance, fonction / statut, organisme, adresse mail), le biais par lequel ils ont eu connaissance du jeu-concours puis leur réponse en 6000 caractères maximum.

5. Désignation des gagnants

Les critères de sélection sont les suivants : conformité par rapport au sujet, cohérence du scénario et crédibilité de la réponse proposée à la rupture identifiée, ainsi que la démonstration et l'analyse de son impact militaire.

Le Challenge RADAR s'inscrit dans une logique d'exploration. Il ne s'agit pas d'évaluer des solutions immédiatement opérationnelles, mais de faire émerger des idées capables de questionner les équilibres actuels, de révéler des vulnérabilités ou opportunités nouvelles et d'alimenter la réflexion stratégique à moyen et long terme.

Le jury intervenant dans le déroulement du jeu-concours est composé de représentants du programme RADAR. Il se chargera d'évaluer les réponses reçues jusqu'au 3 juillet 2026.

Jusqu'à trois idées gagnantes seront sélectionnées.

6. Date et modalité de publication des résultats

Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur via l'adresse mail communiquée lors de la participation avant le 30 octobre 2026 afin d'organiser la remise des lots.

7. Propriété intellectuelle

En participant au présent jeu-concours, chaque participant accepte que les œuvres, idées ou propositions soumises puissent être utilisées, reproduites, représentées, modifiées et diffusées par l'Organisateur, à titre gratuit, dans le cadre de la promotion ou de l'exploitation du jeu-concours, et ce, pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits afférents.

8. Responsabilité de l'Organisateur

L'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité en cas de force majeure, de dysfonctionnements techniques, de retards ou d'incidents imprévus affectant le bon déroulement du jeu-concours, ainsi que dans le cadre de la remise des lots. Aucune réclamation ne pourra être formulée en raison de ces événements.

L'Organisateur du jeu-concours ne pourra être tenu responsable en cas de litige résultant de la participation au jeu-concours, sauf en cas de faute lourde ou de négligence manifeste de sa part. Sa responsabilité est strictement limitée aux obligations spécifiées dans le règlement du jeu-concours, et en aucun cas il ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, imprévisibles ou résultant d'un cas de force majeure.

9. Litiges et loi applicables

En cas de litige, contacter l'Organisateur à l'adresse suivante contact@mazette.co pour tenter de résoudre amiablement le différend.

Si le litige persiste, les parties s'engagent à recourir à une procédure interne de médiation ou de conciliation. Si nécessaire, cette procédure pourra être facilitée par un tiers impartial, choisi d'un commun accord entre les parties.

En dernier recours, si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le participant sera informé de la possibilité de saisir un médiateur de la consommation ou de recourir à une plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL), conformément à la législation en vigueur.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les juridictions françaises seront compétentes. Les parties conviennent que les juridictions compétentes seront celles du ressort du siège social de l'Organisateur, soit le tribunal judiciaire de La Rochelle.

10. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://radar-defense.org/mentions-legales.html>.